

Master en alternance Éducation et Formation

Spécialité : « Conseil en éducation »

Objectifs généraux et spécifiques

Les objectifs généraux de la spécialité «Éducation et Formation: conseil en éducation» sont :

- Savoir restituer des connaissances
- Connaître le système éducatif et ses acteurs
- Maîtriser la langue française pour communiquer
- S'adapter à son public
- Communiquer avec les acteurs du monde éducatif

De façon particulière à la spécialité, les objectifs scientifiques et pédagogiques du master sont :

1. Compléter la formation initiale (parcours licence ou équivalent) par des connaissances disciplinaires fondamentales fortes et structurées dans les domaines des sciences humaines, en histoire et sociologie de l'éducation afin de permettre l'acquisition d'une réflexion globale sur l'éducation et la formation, ses enjeux et ses évolutions.
2. Former les étudiants à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques éducatives, au repérage et à la prise en charge des différents publics et à l'acquisition de compétences professionnelles générales transposables comme :
 - Conception et élaboration de projets dans le cadre des politiques éducatives des EPLE et/ou des collectivités territoriales,
 - Mise en place de projets, critique des résultats et proposition de re-médiation,
 - Recherche documentaire en relation avec les besoins des 2 points précédents.

Les connaissances et compétences du diplômé lui permettent d'être un professionnel de qualité, capable de se former tout au long de sa carrière.

Elles prennent en compte les évolutions :

- dans les domaines des sciences humaines (sociologie de l'éducation, sociologie des organisations, psychologie de l'enfant et de l'adolescent) en général et des connaissances du handicap et de la grande difficulté en particulier,
- du droit scolaire et des collectivités territoriales,
- des établissements, des publics scolaires et du système éducatif,
- des compétences des collectivités territoriales dans le champ éducatif,
- des politiques éducatives des collectivités territoriales en lien avec la décentralisation.

Débouchés professionnels

Les connaissances et compétences du diplômé lui permettent de s'orienter vers le **concours de Conseiller Principal d'Éducation**.

Les connaissances et compétences professionnelles attendues

L'activité de conseiller principal d'éducation s'exerce au sein des établissements d'enseignement du second degré, en relation avec différents intervenants (chefs d'établissement, enseignants, personnels administratifs, de service, de santé et social, parents, éducateurs, ...).

Il est amené à :

- Organiser et mettre en œuvre la vie collective hors du temps de classe, des activités périscolaires (foyer socio-éducatif, clubs, ...)

- Effectuer l'évacuation de personnes, leur mise en sécurité en cas d'accident, d'incendie et guider les secours
- Participer à l'organisation de la rentrée,
- Organiser la mise en place d'élections et la formation de délégués de classe,
- Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention des incivilités, violences, dégradations, ... auprès des élèves,
- Gérer les conflits,
- Organiser des médiations,
- Rédiger des comptes rendus d'activité (conseil de classe, de discipline, ...) des dossiers, projets d'activité, demandes de financement, ...
- Coordonner l'activité d'une équipe,
- Aider l'élève à construire son projet personnel et professionnel,
- Assurer le suivi individuel et collectif des élèves (absences, retards, punitions, sanctions...),
- Conseiller le chef d'établissement dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques éducatives.

Encadrement pédagogique

Chaque étudiant sera individuellement accompagné pendant la durée du master. Des entretiens réguliers de positionnement avec des membres de l'équipe pédagogique permettront à chacun de faire le point en terme de compétences et connaissances, permettant ainsi de *construire un calendrier individuel de progression proposant des remédiations adaptées.*

Les enseignements seront assurés pour un tiers du temps total de formation par des professionnels de l'Éducation nationale (CPE, Chefs d'établissement, assistants sociaux, conseillers d'orientation...) et des collectivités territoriales (attachés, ingénieurs territoriaux...). La participation sous forme de conférences d'élus de collectivités territoriales (conseils régionaux, généraux, communautés d'agglomérations, mairies...) permettra également d'aborder les enjeux des politiques éducatives dans le champ de la formation, du développement économique et de l'aménagement du territoire.

Stage professionnel

Au cours de la formation, les étudiants sont affectés sur des postes d'assistants d'éducation à mi temps. L'établissement d'affectation fait l'objet d'une concertation entre le rectorat et le responsable de la formation.

Chaque étudiant est encadré sur son lieu de stage professionnel par un référent (un CPE titulaire de l'établissement).

L'étudiant est progressivement en responsabilisé sur des missions de Conseiller Principal d'Éducation. C'est sur ces missions que porte l'évaluation conjointe du rectorat et de l'IUFM dans le cadre de l'UE intitulée «outils professionnels». L'évaluation est réalisée à partir du livret de compétences renseigné et validé régulièrement par le référent en concertation avec l'étudiant en alternance.

Formation universitaire

Les étudiant en alternance participent à tous les enseignements du master. Les journées de formation se déroulent les lundis et mardis. La présence des étudiants en alternance est obligatoire. Aucune dispense d'assiduité (en dehors des motifs légaux habituels: maladie, mariage, décès...) ne sera accordée.

Pour le détails des enseignements voir la maquette présentée sur le site de l'IUFM

Pour des information complémentaires, prendre contact avec:
franck.loureiro.da.fonseca@univ-poitiers.fr